



Procédure de demande de changement de prénom pour les personnes majeures

I- Les conditions de recevabilité de la demande

A- Le demandeur doit être né à Saint-Cloud ou résider sur la commune

B- Le demandeur doit se présenter en personne à l'officier d'état civil (les demandes par courrier, courriel ou télécopie ne sont pas recevables)

II- Les pièces à fournir :

A- Les pièces administratives

- La fiche de demande remplie et signée par le demandeur (*Demande de changement de prénom – personne majeure*).
- Pièce d'identité du demandeur (original + photocopie)
- Justificatif de résidence (factures électricité, téléphone etc...)
Si le demandeur vit chez un tiers, fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Copie intégrale originale de l'acte de naissance du demandeur (- de 3 mois)
- Si le demandeur est marié ou pacsé : copie intégrale originale de l'acte de naissance de son conjoint (- de 3 mois) et copie intégrale de son acte de mariage.
- Si le demandeur est divorcé : copie intégrale originale de l'acte de naissance de son/ses ex conjoint(s) (- de 3 mois) et copie intégrale de son/ses actes de mariage.
- Si le demandeur a des enfants : copie intégrale originale de l'acte de naissance de son ou ses enfants.
- Copie du ou des livrets de famille en possession du demandeur

B- Les pièces relatives à l'intérêt légitime à agir

A l'appui de sa demande de changement de prénom, l'intéressé devra remettre à l'officier d'état civil des pièces permettant de justifier de l'intérêt légitime au changement de prénom.

Ces pièces peuvent être relatives à :





- L'enfance ou la scolarité du demandeur : certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie des bulletins scolaires, certificat d'inscription à une activité de loisirs etc...
- Sa vie professionnelle : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnée de copie pièce d'identité), copie de courriels professionnels, bulletins de salaires etc...
- Sa vie personnelle : attestations de proches (accompagnée de copie pièce d'identité), certificat d'inscription à une activité de loisirs etc...
- Sa vie administrative : copie de pièces d'identité anciennes, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...

Dans certains cas, la demande de changement de prénom peut être complétée par des certificats émanant de professionnels de santé, faisant notamment état des difficultés rencontrées par l'intéressé.